

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES DEXXON

Les présentes conditions ont pour objet de définir les engagements réciproques des parties pour toutes les prestations techniques à venir entre la société DEXXON DATA Média et son client donneur d'ordre.

## Dépannage clientèle :

Toute intervention dont la facturation n'excède pas 175€HT sera effectuée sans devis préalable. Tout déplacement et main d'œuvre seront facturés au tarif en vigueur au jour de l'intervention. Une intervention non finalisée pour cause de rupture de pièces détachée du stock véhicule entraînera une seconde intervention dont le coût du déplacement ne sera pas facturé.

L'enlèvement éventuel d'un matériel en vue d'une réparation au Centre Technique sera facturé selon la tarification et modalités d'une réparation en atelier, majoré d'un déplacement correspondant à l'enlèvement, sans frais supplémentaire pour la re-livraison.

Tout matériel supplémentaire sur le même site sera facturé selon le temps passé sur chaque matériel concerné.

Dans le cadre d'une intervention sous garantie constructeur, (retour atelier), le déplacement et la main d'œuvre seront facturés au tarif en vigueur au jour de l'intervention.

## Réparations ateliers :

Tout matériel, envoyé ou déposé, devra impérativement et individuellement être accompagné de la fiche de prise en charge de matériel, ou d'un document à entête du client comportant au moins les informations suivantes : Marque, modèle, matricule (n° série), descriptif de la panne, liste des accessoires joints. Un exemplaire accompagne le matériel, le second, émarginé par nos soins est remis au client à sa demande lors du dépôt au Centre Technique.

Tout accessoire ou sous-ensemble non spécifié sur la fiche de prise en charge de matériel ne pourra être réclamé (cordon, support papier, combiné téléphonique supplémentaire, cassette, ...).

L'enlèvement de vos matériels ne sera accepté qu'après présentation de l'exemplaire émarginé de la fiche de prise en charge de matériel. Le non-respect de cette procédure dégage DEXXON DATA MEDIA de sa responsabilité dans le cas où un matériel réclamé ne pourrait être restitué pour quelque raison que ce soit.

Les matériels sont traités sous 48 heures. Les matériels dont la panne n'est pas décrite précisément sur la fiche de prise en charge de matériel ne pourront pas être traités dans ce délai.

## Garantie sur réparation :

Garantie 2 mois sur réparations effectuées et pièces changées.

## Limite de garantie :

Sont exclus de la garantie : fournitures, têtes d'impression, marguerites, consommables, programmations, connexions, options, mauvaises manipulations (erreur d'utilisation, chutes, etc.), sous-tension, surtension, foudre, dégâts des eaux, toute utilisation non conforme aux prescriptions et spécifications du constructeur, toute dégradation engendrée par un liquide, un corps étranger ou un consommable.

Annulation de la garantie : destruction de notre étiquette de garantie, intervention par un tiers.

## Expéditions :

Tous les matériels doivent nous parvenir franco de port avec la liste détaillée du contenu de chaque colis.

La réexpédition est à la charge du client, suivant le barème forfaitaire en vigueur le jour de la réexpédition.

Dans tous les cas, que les frais du transport soient supportés par DEXXON DATA MEDIA ou par le client, la charge des risques de la marchandise est transférée au client dès la remise des marchandises au premier transporteur ou enlèvement par le client ou son mandataire, et ce même si le transfert de propriété des marchandises n'est pas encore réalisé au profit du client.

Le client s'engage à refuser systématiquement la livraison en l'absence avérée d'un bon de livraison. A défaut, la livraison sera réputée acceptée sans réserves et ne sera susceptible d'aucune contestation. Toute demande d'une copie d'un bon de livraison émarginé donnera lieu à la facturation d'un montant de 20 € HT.

## Devis :

En cas de refus d'un devis, un montant forfaitaire de prise en charge sera facturé suivant le tarif en vigueur.

Un devis sans réponse sous 15 jours sera considéré comme refusé et le forfait de prise en charge sera facturé en plus des frais de ré-expédition. Après un an, le matériel non réclamé restera la propriété de DEXXON DATA MEDIA.

## Contrat :

Toute demande de contrat pour un matériel déjà en service fera l'objet d'une visite technique préalable et, si nécessaire, un devis de remise en état sera établi. Le contrat ne pourra prendre effet qu'après la visite ou la remise en état.

Pour le matériel dont l'approvisionnement en pièces chez le constructeur serait aléatoire, DEXXON DATA MEDIA se réserve le droit de ne pas reconduire le contrat.

Pour connaître les modalités d'exécution du contrat, le client se reportera aux conditions générales et particulières des contrats de maintenance.

## Suspension des obligations de service et exclusions du forfait Atelier :

- En cas de rupture définitive de pièces détachées du fait du constructeur,
- Pour tout matériel présentant plusieurs pannes sans relation directe,
- Pour tout matériel ayant subi des tentatives de réparation infructueuses par un tiers,
- En cas d'installation électrique, téléphonique ou réseaux non conforme,
- Pour toute configuration modifiée sans l'accord préalable de nos services techniques,
- Pour tout matériel ayant subi l'orage, une surtension ou sous-tension, dégâts des eaux ou toute dégradation engendrée par un liquide, un corps étranger, un consommable, une chute ou un choc,
- Pour tout matériel dont les sous-ensembles comportent des composants ou pièces spécifiques non commercialisés par le fournisseur,
- En cas d'utilisation non conforme aux recommandations du constructeur.

## Responsabilités (interventions sur site ou en atelier) :

DEXXON DATA MEDIA est déchargé de ses obligations lors d'événements indépendants de sa volonté (grève, incendie, etc.) l'empêchant de s'exécuter. DEXXON DATA MEDIA n'est pas responsable des préjudices éventuels résultant de retard dans les opérations de maintenance, d'immobilisation due à un incident technique, de rupture momentanée ou définitive de pièces détachées du fait du constructeur, il ne pourra être exigé aucune indemnité, pénalité ou prêt de matériel de remplacement (sauf stipulé dans le contrat).

La responsabilité de DEXXON DATA MEDIA ne saurait être engagée en raison du caractère défectueux ou de la perte des éléments immatériels liés aux produits tels que programmes, logiciels ou données lors des travaux de réparation.

En aucun cas la responsabilité de DEXXON DATA MEDIA ne pourra être engagée, s'il est établi qu'un dommage quelconque a pour origine une installation électrique défectueuse chez l'utilisateur.

DEXXON DATA MEDIA ne saura être tenu pour responsable du préjudice direct ou indirect, financier ou commercial subi par le client, du fait d'interventions.

## Conditions de paiement :

Le règlement des factures doit s'effectuer au comptant à réception, net et sans escompte.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues à DEXXON DATA MEDIA, celui-ci pourra exiger de plein droit le paiement immédiat de toutes les factures y compris non échues. De plus, DEXXON DATA MEDIA appliquera une pénalité par jour de retard à un taux égal à deux fois le taux d'intérêt l'égal (loi 92.1442 du 31/12/92).

Sans qu'il soit nécessaire à DEXXON DATA MEDIA de rappeler au client l'échéance impayée, DEXXON DATA MEDIA sera en droit de :

- Suspendre l'exécution des prestations.
- Remettre en cause pour l'avenir les délais de paiement et encours éventuellement consentis au client.

Après mise en demeure de payer restée infructueuse même partiellement, à l'issue du délai indiqué, et prévoyant l'application de l'une et/ou l'autre de ces dispositions, DEXXON DATA MEDIA sera en droit d'interrompre immédiatement la relation commerciale avec le client. En tout état de cause, DEXXON DATA MEDIA sera en droit de conserver les acomptes et autres sommes versées, à titre de premiers dommages-intérêts, puis de pénalité.

Le fait pour DEXXON DATA MEDIA de ne pas se prévaloir de l'une ou l'autre des dispositions du présent article, ne saurait en aucun cas être considéré comme renonciation définitive de sa part au bénéfice des présentes dispositions.

## Attribution de juridiction :

Tout litige qui pourrait s'élever directement ou indirectement au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Nanterre.